



## **Budget Primitif 2016**

### **Notice explicative de synthèse**

### **Budget principal assainissement collectif**

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2016.

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de la collectivité. Le projet de budget a fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » dans les deux mois précédant son vote.

#### **BILAN BUDGETAIRE 2015**

##### **SECTION D'EXPLOITATION 2015 :**

Le total des dépenses réalisées s'élève à 2.976.885,58€, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à 3.296.823,02€.

L'année 2015 présente un solde excédentaire de 319.937,44€, relativement faible en raison d'un reversement plus faible qu'attendu des redevances d'assainissement collectif (recette perçue par la facture d'eau).

Il n'est pas constaté d'augmentation importante des charges de fonctionnement technique et de personnel.

Compte tenu de l'excédent antérieur à 2015 (2.750.215,73€), l'excédent cumulé d'exploitation 2015, avant affectation du résultat, est de 3.070.153,17€.

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2015 :**

Le total des dépenses réalisées s'élève à 3.145.147,06€, tandis que celui des recettes d'établit à 2.199.749,26€. L'année 2015 proprement dite présente donc un solde déficitaire de 1.346.655,61€.

Compte tenu d'un excédent antérieur reporté à hauteur de 401.257,81€, le déficit cumulé d'investissement 2015, avant affectation du résultat, est de 945.397,80€.

Le bilan de 2015 intègre les dépenses et recettes 2015 « restant à réaliser » (RAR) en 2016.

Le montant des dépenses en « RAR » 2016 s'élève à 1.298.330,93€. Ce montant est principalement constitué par les travaux de construction de la station d'épuration à Saint Germain de la Grange.

Le montant des recettes en « RAR » 2015 s'élève à 30.292,00€.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :**

Le déficit d'investissement 2015, y compris les restes à réaliser, est couvert lors du Budget Primitif par l'affectation d'une partie du résultat excédentaire cumulé d'exploitation 2015.

Compte tenu de ce bilan, la collectivité décide d'affecter 2.213.436,73€ (égale au déficit cumulé 2015 additionné des « RAR ») à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

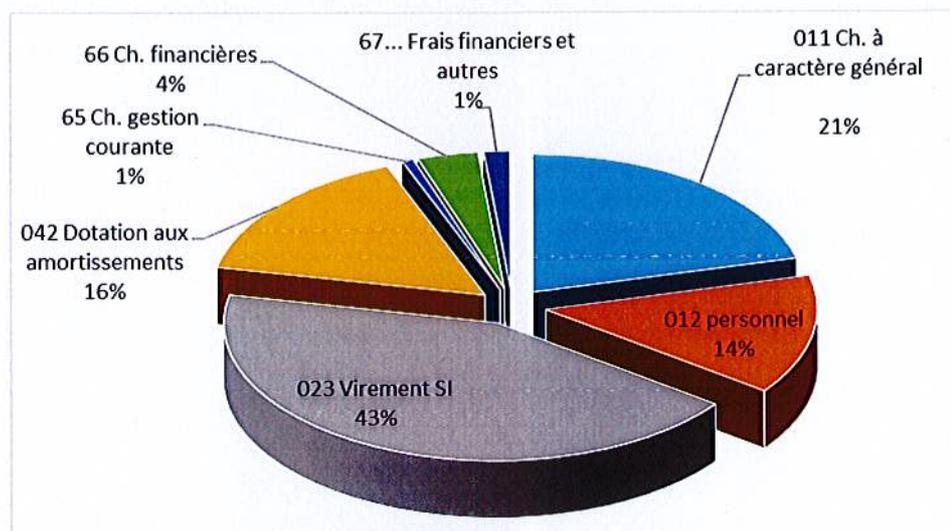
L'excédent reporté en recette d'exploitation 2016 en section d'investissement est donc de 856.716,44€ (solde restant disponible de l'excédent d'exploitation cumulé 2015).

Ce bilan reflète une année 2015 qui a vu des dépenses d'exploitation maîtrisées, dans un contexte de stagnation des recettes. En investissement, le déficit est issu du décalage dans le temps entre les dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions pour l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange.

En conformité avec les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Comité Syndical a voté les évolutions ci-après pour le budget primitif 2016 du SIARNC.

## SECTION D'EXPLOITATION 2016

**SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES 2016 : 4.003.178,98 € (- 31,5%)**



*Répartition des dépenses d'exploitation 2016*

**Le chapitre 11** charges à caractère général, est en augmentation par rapport au budget 2015 (+2%), soit l'inflation constatée pour ce type de fournitures et services. L'augmentation des charges de services et produits de traitement est limitée par les économies de gestion générées par la maintenance préventive, et par une baisse exceptionnelle du coût énergétique.

**Le chapitre 12** est proposé en augmentation par rapport au budget 2015 (+1,8%).

**Le chapitre 23**, virement à la section d'exploitation, est proposé en forte diminution (-74,3%) par rapport au budget 2015. C'est l'affectation du résultat qui entraîne la diminution du flux consacré au financement de l'investissement.

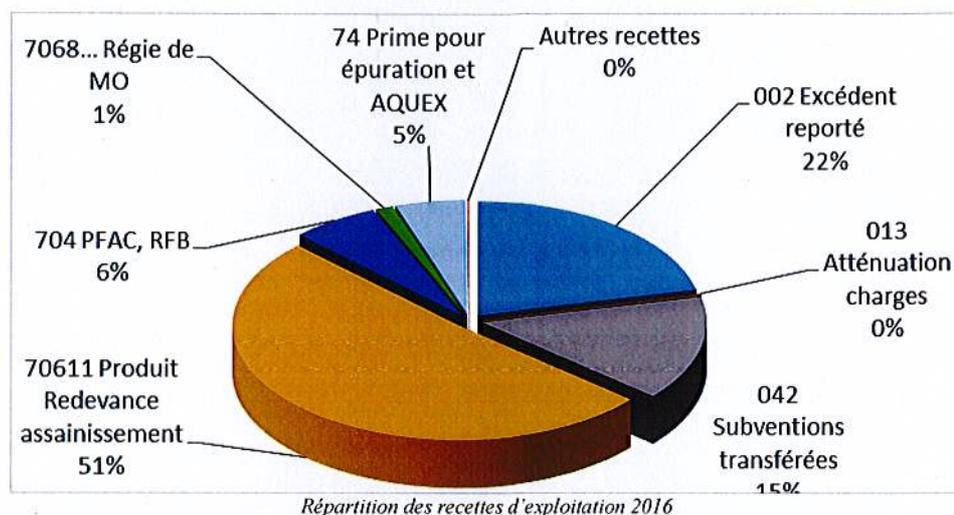
**Le chapitre 042**, dotations aux amortissements (sommes obligatoirement versées par la section d'exploitation à la section d'investissement pour prendre en compte la dépréciation du patrimoine), est en augmentation par rapport au BP 2015 (+6,7%), conformément à l'évolution du patrimoine du Syndicat.

**Le chapitre 65**, autres charges de gestion courante, est stable au niveau de 2015.

**Le chapitre 66**, charges financières, est en diminution (-24%) par rapport à son niveau de 2015, conformément à la courbe de décroissance de la dette antérieure. Les taux d'intérêts faibles facilitent cette évolution conjoncturelle pour les emprunts à taux variable.

**Le chapitre 67**, charges exceptionnelles, est proposé en diminution (-22,2%) par rapport au budget de 2015.

**SECTION D'EXPLOITATION RECETTES 2016 : 4.003.178,98€ (- 31,5%)**



**Le Chapitre 002**, excédent reporté, est en diminution (-68,8%) compte tenu d'une importante affectation du résultat.

**Le Chapitre 013**, atténuation de charge, est en diminution (-60%). Ce chapitre est lié à la couverture du risque statutaire. Ce pourcentage d'évolution est peu significatif compte tenu de la faiblesse des sommes concernées.

**Le Chapitre 042**, quote-part de subventions transférées correspond à l'amortissement des subventions perçues. Elle est en diminution (-6,4%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des recettes de subvention.

**Les Chapitres 70611, 704, 7068 et 7087**, relatifs aux recettes courantes de fonctionnement (redevance, subventions de fonctionnement et produits de travaux), sont conservés à leur niveau prévisionnel de 2015.

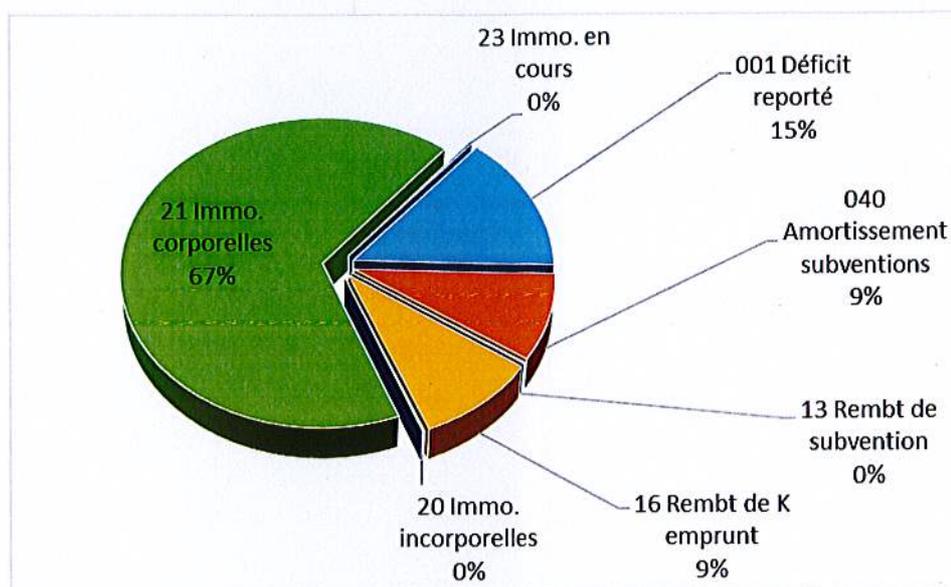
L'objectif de produit de la redevance d'assainissement est stable à son niveau de 2015.

Du fait de l'incertitude sur la réalisation des recettes des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), la stabilité du produit par rapport au BP 2015 est de même retenue.

La prime pour épuration et l'aide AQUEX, subventions de fonctionnement versées par l'Agence sont considérées à hauteur de la moyenne des années antérieures.

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

**SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES 2016 : 6.547.593,96 € (-2,11%)**



Répartition des dépenses d'investissement 2016

**Le chapitre 001**, déficit reporté était nul en 2015 (excédent). Il est porté en 2016 à 945.397,80€. Les subventions correspondant aux dépenses d'investissement sont perçues avec un décalage dans le temps.

**Le chapitre 040**, quote part de subventions transférées au résultat, est diminué (-6,4%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

**Le chapitre 13**, relatif au remboursement de trop perçu de subvention, est stable en 2016.

**Le chapitre 16**, relatif au remboursement du capital de la dette, est en diminution de (-7,2%), en raison de l'évolution prévisionnelle de l'endettement de la collectivité.

**Le chapitre 20**, relatif aux immobilisations incorporelles (licences de logiciel par exemple), est stable à son niveau de 2015.

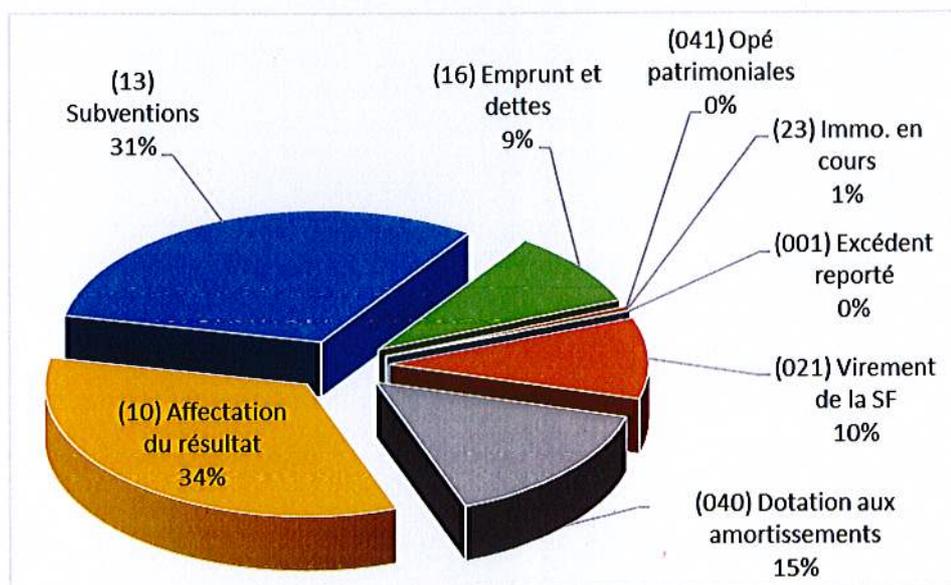
**Le chapitre 21**, relatif aux immobilisations corporelles (construction et amélioration de réseaux de collecte et stations d'épuration), est diminué (-18,6%), en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissements 2016. Ce chapitre comprend le financement des opérations suivantes :

- Restructuration de la station de Villiers Saint Frédéric
- Construction de la Station de Saint Germain
- Améliorations de la Station de Méré
- Construction de l'assainissement du Mesnil Picquet (MERE/VICQ)
- Travaux de réhabilitation de postes refoulement et d'armoires électriques
- Opérations de réhabilitation de réseaux d'assainissement
- Etude extensions de réseau Bazoches s/G, Montfort l'A, Méré
- Achats et réparation de matériels industriels
- Travaux divers

**Le chapitre 23**, relatif aux immobilisations en cours (ici il s'agit d'avances sur marchés de travaux), est stable à son niveau de 2015.



**SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES 2016: 6.547.593,96 € (-2,11%)**



Répartition des recettes d'investissement 2016

**Le chapitre 001.** L'année 2015 se soldant par un déficit d'investissement, il n'y a pas d'excédent d'investissement reporté.

**Le chapitre 021.** virement de la section de fonctionnement, est en diminution (-74,3%).

**Le chapitre 040.** dotation aux amortissements, est augmenté de (+6,7%), conformément à la courbe d'extinction de l'amortissement des dépenses d'équipement du Syndicat.

**Le chapitre 10.** affectation du résultat, est en forte progression (multiplié par 30) car le besoin de couverture du déficit était faible en 2015 et est fort en 2016 en raison du déficit 2015.

**Le chapitre 13.** subventions, est diminué (-8,1%) en cohérence avec l'engagement de dépenses pouvant être subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département des Yvelines et la Région Ile de France.

**Le chapitre 16.** emprunts, dettes et assimilés, est augmenté (+22%), en concordance avec les besoins de financement du Syndicat pour les investissements de long terme consentis.